

PREAVIS NO 2/2021 DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEB DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021

relatif à

La fixation des indemnités des membres du Conseil intercommunal, des membres des commissions, du Président et du secrétaire du Conseil, du Président et des membres du Comité de direction pour la législature 2021 – 2026, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Se conformant aux dispositions de la loi sur les communes (LC), plus particulièrement à son article 29, al.1 et 3, le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal les indemnités à allouer aux membres du Conseil intercommunal, aux membres des commissions, au Président et au secrétaire, ainsi qu'au Président et aux membres du Comité de direction.

Dans la règle, les indemnités sont proposées par le Bureau du Conseil intercommunal. Toutefois, d'entente avec son Président, il a été convenu par simplification de les inclure dans le préavis relatif aux indemnités du Comité de direction.

Les tarifs n'ayant pas été adaptés depuis 2 législatures, le Comité de direction a décidé, dans sa séance du 14 septembre 2021, d'adapter les tarifs comme suit.

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

INDEMNITES		2016 - 2021	2021 - 2026
PRESIDENT	par séance	110, --	130, --
SECRETAIRE	par séance	145, --	150, --
CONSEILLERS	par séance	35, --	40, --

REMUNERATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS

INDEMNITES		2016 - 2021	2021 - 2026
PRESIDENT (rapporteur)	par commission	110, --	120, --
MEMBRES	par commission	55, --	60, --

REMUNERATION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

INDEMNITES		2016 - 2021	2021 - 2026
PRESIDENT	annuel	3'850, --	4'000, --
MEMBRES	annuel	2'750, --	3'000, --
VACATIONS		45, --/h	50, --/h
Km		-,70 /km	-,70/km
Forfait administratif	annuel	300, --/an	400, --/an

Le Comité propose au Conseil intercommunal d'accorder les traitements et indemnités susmentionnés pour la législature 2021 – 2026.

Au terme de ce préavis, le Comité directeur vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

L'Assemblée du Conseil intercommunal de l'AIEB

- Vu le préavis 2/2021,
- Oûi le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

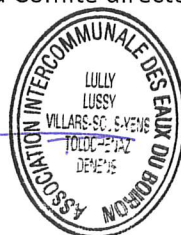
D'octroyer les traitements et indemnités arrêtés pour la législature 2021 – 2026.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 14 septembre 2021.

Au nom du Comité directeur

Le Président


Christophe Ormond



La Secrétaire


Mary-J. Distretti